

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU DIX-NEUF OCTOBRE DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 19 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY, Michel REGIN.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Valentine GABEL (procuration à Isabelle MULLER), Delphine WATIEAUX (procuration à Clarisse CHARLET).

**Absents excusés sans procuration :** Sébastien COROLLEUR, Stéphanie BRUANT, Nicolas WALGENWITZ.

Convocation du 13 octobre 2022.

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/04/006

**OBJET : AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE GARE :**  
**CONVENTION AVEC MATEC ET LA CAUE :**

L'espace gare est un centre touristique reconnu. Les bâtiments liés à l'ancienne activité de chemin de fer sont classés en friche. De nombreuses opportunités d'accompagnement et de financement existent. Afin de définir les possibilités de reconversion de l'ancienne gare de Vigy, la commune souhaite s'adjoindre des conseils de Moselle Agence Technique et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

A ce titre, une convention définissant les prestations fournies est soumise au vote du conseil.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 2 abstentions, décide d'accepter le projet de convention joint en annexe et donne pouvoir au maire pour sa signature avec la Présidente du CAUE et le Président de MATEC.**

Pour extrait conforme,

Vigy le 24 octobre 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL

